



**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 16/12/2024**

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 15	L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 16 décembre, le Conseil Municipal, s'est réuni, en session ordinaire, salle Sancey-Richard, sur convocation régulière adressée à ses membres le mardi 10 décembre 2024, par Monsieur le Maire qui a présidé la séance.
Nombre de membres en exercice : 15	Présents :
Nombre de Conseillers Présents : 14	Gérard Dèque, Sandrine Boillot, Laurent Poncet, Hervé Lacroix, Alicia Berthier-Derose, Francis Meuterlos, Lucie Rousselet-Jurcevic, Nicolas Métivier, Thierry Rolland, Marlène Benoit, Samuel Péridy, Florence Collino, Gaël Marandin, Bénédicte Lavier.
Nombre de Conseillers représentés :	Excusés :
Début de séance : 20h30	Absent : Estelle Remacle.
Fin de séance : 21h30	Pouvoirs :
	Secrétaire : Alicia Berthier-Derose

AVENANT AU PRÊT A USAGE ATTRIBUE AU GAEC MARANDIN CONCERNANT LES PARCELLES A504, B4, B5, B6, B53 ET B50

CONVOCATION
LE 10 12 2024

En faisant le point sur l'ensemble des baux communaux, il a été constaté qu'une partie de la parcelle B 53 attribuée au GAEC MARANDIN était en fait utilisée par l'EURL Métabief Equitation.

AFFICHAGE LE

26/12/24

Dans ce contexte, 92a 09ca de surface (situés autour de l'accrobranche) doit être ôté du prêt à usage du GAEC MARANDIN pour permettre à l'EURL Métabief Equitation d'utiliser cette zone pour organiser leurs tours en poneys .

Ainsi, après avoir pris connaissance de l'avenant proposé concernant le prêt à usage comprenant la parcelle B53, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la rédaction de cet avenant,
- autorise le Maire à signer les pièces s'y afférant (notamment la réattribution de cette surface au bail attribué à l'EURL Métabief Equitation pour la parcelle B53).

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Métabief Le Maire, Gérard DEQUE



REÇU EN PREFECTURE

le 26/12/2024

Application agréée E-legalite.com